



Compte-rendu du stage PSYEN du SE-UNSA.

Vendredi 12 Octobre 2018. Bourse du travail. Grenoble

Serge Ravel, secrétaire académique du SE UNSA accueillait les stagiaires et animait la journée de formation syndicale aux côtés des deux élues Psy EN pour le SE UNSA, Annie Combet et Sophie Spalanzani. Une dizaine de psy EN, venus de 3 départements sur 5 ont participé à la journée. Nous avons regretté l'absence des psy EN EDO malgré la diffusion de l'information à l'ensemble des psy EN de l'académie.

1. Présentation

Ce stage syndical spécifique aux psy EN de l'académie de Grenoble fait suite au stage organisé l'an passé à Annecy, lors de la création du corps des psy EN.

Point sur l'actualité syndicale (Serge Ravel) :

- annonces du Ministre EN sans concertation préalable : évaluations (lourde charge pour les PE qui doivent saisir toutes les réponses des élèves), réforme du lycée et de la voie professionnelle
- action le 12 novembre par rapport à la baisse des moyens (- 2650 suppressions de postes ETP), la priorité a été donnée au 1er degré (dédoublment CP/CE1 en REP et REP + comme mesure phare).
- AESH : doivent 21 h en présence élèves (actuellement 18 h). N'ont pas été prévenus par le rectorat du changement.
- Elections professionnelles :

Elles vont avoir lieu en décembre 2018. L'espace électeur peut déjà être ouvert à partir du site du ministère : www.education.gouv.fr/electionspro2018 . Vote du 29/11 au 6/12/18.

4 votes : Comités techniques National et Académique (le nombre de voix permet de déterminer la représentativité de chaque syndicat (décharges syndicales)).

Commissions paritaires nationale et académique (actuellement 1 siège national, 1 siège académie de Grenoble pour le SE UNSA / SNP)

Pour l'académie de Grenoble, le SE UNSA et le SNP présentent une liste de 4 candidats pour la classe normale, 2 candidats pour la hors classe.

2. Première année de la création du nouveau corps des psy EN : Bilan et perspectives

Gros changements pour les EDA : un statut de psy EN, reconnaissance en tant que psychologue auprès de l'administration, des usagers, des enseignants, des partenaires médico-sociaux. Appellation pas encore usuelle, difficultés administratives du fait d'une gestion par le rectorat qui ne connaît pas le premier degré.

Le constat est fait que la communication n'est pas très opérationnelle entre le rectorat et les DSDEN. Les dysfonctionnements de l'année qui vient de s'écouler risquent fort de se reproduire cette année encore. D'autant plus que nous aurons peut être moins l'occasion de nous voir au complet cette année lors de nos regroupements. Nous cherchons à pallier ces manques en créant de multiples relais, aux niveaux départementaux, comme au niveau académique. Il est donc très important que chacun d'entre nous puisse, comme certains collègues le font déjà, échanger et relayer les informations qui lui parviennent, concernant la formation continue, les actualités psycho, le mouvement, l'avancement, les rendez-vous de carrière, etc....

Une interlocutrice nommée auprès de l'administration : Christine Durand Poudret : débordée de demandes

Un interlocuteur (IA adjoint 74) nommé pour les EDA : Christophe Dasseux . Les représentations sur les psychologues sont à travailler (importance du travail clinique, possibilité de cumul d'activités avec le respect de la déontologie et les obligations du fonctionnaire, ...). Cependant sur le département 74, les psychologues EN EDA ont la possibilité de se réunir trois fois par an, d'avoir un interlocuteur psy avec l'administration. Des contractuels sont recrutés pour pourvoir les postes vacants...

Une étape importante : des élections professionnelles en décembre 2017 : un siège obtenu par le SE UNSA / SNP. 3 CAPA ont eu lieu : 29 janvier 2018 : promotions HC / Classe exceptionnelle ; (4 Mai : vérification des barèmes ; mutations intraacadémiques) ; 24 mai : CAPA Barèmes ; 20 juin : CAPA mutations intraacadémiques et promotions HC, classe exceptionnelle + suite CAPA 12 juillet pour révisions d'affectation. Un groupe de travail spécifique EDA : 30 avril.

Les psy EN sont reconnus dans leur ensemble. Jusque là, seuls les Copsy (PSY EN EDO) avaient des représentants psychologues dans les CAPA.

L'administration s'était engagée sur un séminaire autour de la formation continue, qui devait rassembler tous les psy EN de l'académie, piloté par Ellen Thompson CSAIO. Engagement non tenu (changement de rectrice). *A ce jour, une information nous est donnée sur la tenue de ce séminaire mardi 27 novembre à Grenoble.*

2. Commissions paritaires :

Seul lien cette année avec l'administration, après une première audience demandée en octobre 2017 à la rectrice : première prise de contacts, accent mis sur le nombre très important de postes vacants / embauche de contractuels ; Possibilité pour les psy EN d'être tuteurs de stages pour les étudiants à l'université de psychologie (jusque là refusé en Isère par la DASEN)

- Deux grands thèmes des commissions paritaires : mutations, gestion de carrières/avancement ;

En plus de ces deux sujets tour à tour à l'ordre du jour, les organisations syndicales ont la possibilité de faire une déclaration liminaire, qui permet de traiter de l'actualité (fermeture annoncée des CIO, disparité des notations EDA / EDO, absence de formation continue, postes vacants...). Après chaque CAPA, les deux élues font un compte-rendu, publié sur le site SE UNSA, rubrique psy EN.

- Mutations -inter, intra :

Projet : organisation d'un groupe de travail avec le chef de bureau DIPER E au moment de la rédaction de la circulaire académique sur les mutations : demande d'un encart spécifique PSY EN + EDA. Changement au sein du mouvement, mouvement manuel pour intégrer les postes EDA sur des écoles et non sur des groupements de communes. Une réunion bilan des mutations est organisée vendredi 19 octobre au rectorat. Hélène Viart y participera pour les psy EN.

D'une manière générale, ce qui pose problème, c'est d'avoir transposé les règles qui s'appliquaient aux COPSY, aux psy EN EDA. En effet, pour les psy EN EDO, le mouvement détermine l'affectation sur un CIO. Ensuite la répartition des établissements pour les psy EN EDO affectés sur le CIO se fait par le DCIO et pas par le mouvement (décision collégiale ou hiérarchique, suivant des règles plus ou moins explicites, selon le mode de management...). Pour les Psy En EDA on peut trouver ce fonctionnement dans certaines circo en milieu urbain, dans le Rhône par exemple, mais c'est encore rare. Par rapport aux Psy En EDO, il y a un niveau supplémentaire dans le système des poupées russes du mouvement pour les psy EN EDA : le secteur d'intervention défini par le rattachement administratif à une école. Il a été défini par le rectorat l'an dernier que le rattachement administratif à une école se ferait au barème fixe (hors bonifications), alors que ce n'est pas le cas pour les EDO et ceci n'a pas été indiqué dans la circulaire ni dans le mail transmis le 23 mars, nous l'avons su par des échanges téléphoniques avec Mme Durand Poudret.

La liste des postes pourvus et des postes vacants à l'issue du mouvement intraacadémique n'a toujours pas été communiquée.

- Promotions, barèmes : Vérification des barèmes par les commissaires paritaires.

Pour ceux qui se situent entre le 10ème et le 11ème échelon, penser à mettre à jour son I Prof (2nd degré) et à le consulter régulièrement. Il faut aussi solliciter soi-même son IEN pour

s'assurer qu'il va émettre un avis concernant le passage à la hors classe, sinon un avis satisfaisant est attribué par défaut.

Les élues ont dénoncé, lors de la première CAPA, l'incongruité de l'avis donné par l'IA adjoint à une psy EN EDA, portant non pas sur sa carrière et ses compétences, mais sur «son manque de réactivité» lors d'une demande de l'administration de remplir une mission hors secteur.

- Problème de la double carrière non encore résolu. Les informations des promus HC ou classe exceptionnelle ne sont pas remontées des DSDEN jusqu'au rectorat. Ceux qui sont promus dans les deux corps peuvent libérer une place dans le corps psy EN, ils avancent de la même façon dans le corps PE.
- **3. Formation** continue et missions de formateur des psy EN : impasse. Absence de FC pour les EDA. Les EDO ont l'autorisation de participer à quelques conférences.
- Il est écrit dans les missions que les psy EN se voient confier des missions de formateur, auprès des enseignants, des AVS...(pas ou peu de sollicitation des psy EN au sein des stages: troubles du comportement, troubles du spectre autistique, ...). Possibilité pour les psy EN d'être tuteurs de stage mais l'administration n'a pas relayé la demande d'accueil de psychologues stagiaires des centres de formation post concours (Lyon, Aix, ...). La fonction de tuteur (rémunérée) est proposée seulement à certains (critères ?).
- **4. Passerelle EDA/EDO** : une formation devait être mise en place (au cours de la formation post concours, facilité de passerelles pour les titulaires). Demande académique et nationale
- Disparités EDA / EDO : évaluation des EDO par le DCIO. EDA : IEN + ??
- Un travail d'harmonisation des pratiques serait à mettre en place, que ce soit entre département ou entre corps EDA et EDO. L'administration s'était engagée sur un séminaire autour de la formation continue, qui devait rassembler tous les Psy EN de l'académie, piloté par Ellen Thompson (CSAIO). Engagement non tenu à ce jour. Pour l'instant, pas de liens entre EDA et EDO, hormis lors des commissions paritaires. Dans certains départements, les psy EN EDA ont l'autorisation de se réunir, pour d'autres non. Les psy EN EDO sont réunis au sein des CIO. Les Directeurs de CIO sont réunis par la CSAIO.
- **5. Postes vacants / contractuels** :
- Application PARC sur le site du rectorat. Embauche de contractuels, même pour les congés maladie chez les EDO. Pour les EDA, les postes restent vacants et les congés maladie non remplacés.
- Faire un état des lieux par département
- Les élues SE-UNSA ont rappelé la nécessité de vérifier l'inscription sur la liste ADELI.

- **6. Interlocuteur Psy EN EDA**

Les psy EN EDO ont un directeur de CIO comme supérieur hiérarchique et relais auprès du rectorat, un conseiller technique (CSAIO).

Les psy EN EDA n'ont pas de représentant auprès de l'administration, type conseiller technique (un par département, un auprès du recteur) + un national : revendication du SE UNSA et du SNP.

7. Partage d'expériences et des fonctionnements selon les lieux d'exercice :

- Matériel : Quelques malles WISC V achetées au niveau du rectorat pour les psy EDO. Certaines communautés de communes votent une enveloppe budgétaire pour l'achat de matériel pour les psy EDA : A solliciter (appui IEN, rectrice ?)
- Pôle ressource (disparité de fonctionnement)
- Frais de déplacement : disparité entre les circonscriptions. Comment se fait le calcul ? Certains psy EN n'exercent que dans leur école de rattachement, faute de frais de déplacement.

8. Elections professionnelles

- 6 candidats (2 HC, 4 CN) SE UNSA / SNP (protocole d'accord électoral signé entre les 2 syndicats). CN : Cécile Hozenat (07), Sophie Spalanzani (38), Sandrine Figliolini (73), Pierrette Bouteillé (74) ; HC : Annie Combet (38), Hélène Viart (38).

Grand merci à tous ceux qui s'étaient ou se sont engagés pour ces futures élections professionnelles (en position éligible ou non).

Profession de foi : ci-jointe

Déroulement campagne :

- dépôt de la liste Psy EN : 18 octobre
- envoi d'un message à la liste psy EN académique : «Du 29 novembre au 6 décembre, votez SE UNSA / SNP » + lien avec notice de vote.
- Espace électeur : du 11 octobre au 28 novembre . Identifiants de vote + mot de passe; Signaler toute erreur (en particulier pour les nouveaux entrants)
- 6 décembre : 17 h, fermeture de l'urne électronique, dépouillement.

